

*Le présent communiqué n'est pas destiné à être publié, diffusé, transmis ou distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou dans un quelconque pays dans lequel la publication, diffusion, transmission ou distribution du présent communiqué est illégale.*

## Tikehau Capital place avec succès une nouvelle émission obligataire durable de 300 m€

**Tikehau Capital, groupe mondial de gestion d'actifs alternatifs, annonce aujourd'hui avoir réalisé avec succès le placement d'une nouvelle émission obligataire durable d'un montant de 300 millions d'euros à échéance mars 2030. Cette émission d'obligations durables senior unsecured est assortie d'un coupon fixe annuel de 6,625%.**

Cette opération reflète la qualité du crédit de Tikehau Capital, comme en témoigne la forte demande des investisseurs. Nettement sursouscrite, l'émission a été placée auprès d'une base diversifiée de plus de 60 investisseurs et a été souscrite par plus de 80% d'investisseurs internationaux.

Cette obligation durable est notée BBB- par les agences de notation financière S&P Global Ratings et Fitch Ratings. Au cours du deuxième trimestre 2023, les deux agences ont confirmé la note de crédit **Investment Grade (BBB-) de Tikehau Capital** avec une perspective stable, confirmant la solidité du profil financier du Groupe.

L'émission de cette deuxième obligation durable renforce la position de Tikehau Capital en tant que pionnier de la durabilité. Le produit de cette émission sera utilisé pour réaliser des investissements en lien avec le cadre d'allocation (*Sustainable bond framework*), disponible sur le site internet du Groupe ([lien](#)).

La performance ESG de Tikehau Capital a été reconnue en particulier en 2023 et positionne le Groupe parmi les meilleurs acteurs de son secteur :

- En début d'année, Tikehau Capital a été reconnu « *2023 Top-Related ESG performer* » par **Sustainalytics**, pour la deuxième année consécutive, et classe le Groupe **33<sup>ème</sup>** sur un groupe de 910 entreprises de son secteur, le plaçant ainsi dans le **top 4%** des sociétés les plus performantes.
- Au cours du premier semestre 2023, le label « **Towards Sustainability** » décerné par le *Central Labelling Agency* (CLA) du label ISR belge a été décerné à la stratégie dédiée à l'agriculture régénératrice du Groupe lancée en partenariat avec AXA Climate et Unilever.

Par cette opération, Tikehau Capital allonge la maturité de sa dette à 5,3 ans<sup>1</sup>, contre 4,0 ans sans l'émission. Une demande a été faite auprès d'Euronext Paris pour que les obligations soient admises aux négociations sur Euronext Paris.

---

<sup>1</sup> Au 30 septembre 2023.

## Caractéristiques de l'émission

Montant total de l'émission	300 m€
Maturité	Mars 2030
Taux d'intérêt annuel	6,625%
Place de cotation	Euronext Paris

Le placement de l'obligation a été arrangé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Goldman Sachs Bank Europe SE et Société Générale en tant que coordinateurs globaux et co-chefs de file, ainsi que par BofA Securities, J.P. Morgan, Natixis, SMBC et RBC Capital Partners en tant que co-chefs de file.

## AGENDA

19 octobre 2023	Activité du troisième trimestre 2023 (après bourse)
28 février 2024	Résultats annuels 2023 (avant bourse)
23 avril 2024	Activité du premier trimestre 2024 (après bourse)
6 mai 2024	Assemblée générale annuelle
30 juillet 2024	Résultats semestriels 2024 (après bourse)
22 octobre 2024	Activité du troisième trimestre 2024 (après bourse)

## À PROPOS DE TIKEHAU CAPITAL

Tikehau Capital est un groupe mondial de gestion d'actifs alternatifs qui gère 41,1 milliards d'euros d'actifs (au 30 juin 2023).

Tikehau Capital a développé un large éventail d'expertises dans quatre classes d'actifs (dette privée, actifs réels, *private equity*, *capital markets strategies*) ainsi que des stratégies axées sur les solutions multi-actifs et les situations spéciales.

Dirigé par ses cofondateurs, Tikehau Capital est doté d'un modèle économique différenciant, d'un bilan solide, d'un accès privilégié à des opportunités de transactions au niveau mondial et d'une solide expérience dans l'accompagnement d'entreprises et de dirigeants de grande qualité.

Profondément ancré dans l'économie réelle, Tikehau Capital fournit des solutions de financement alternatives sur-mesure et innovantes aux entreprises qu'elle accompagne, et s'emploie à créer de la valeur à long terme pour ses investisseurs tout en générant un impact positif sur la société. S'appuyant sur des fonds propres importants (3,1 milliards d'euros au 30 juin 2023), le Groupe investit son capital aux côtés de ses clients-investisseurs au sein de chacune de ses stratégies.

Contrôlée par son management, aux côtés de partenaires institutionnels de premier rang, Tikehau Capital est guidé par un esprit et un ADN entrepreneurial forts, partagés par ses 742 collaborateurs (au 30 juin 2023) répartis dans ses 15 bureaux en Europe, en Asie et en Amérique du Nord.

Tikehau Capital est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment A (code ISIN : FR0013230612 ; Ticker : TKO.FP). Pour en savoir plus, visitez le site : [www.tikehaucapital.com](http://www.tikehaucapital.com).



## CONTACTS PRESSE :

Tikehau Capital : Valérie Sueur – +33 1 40 06 39 30

Image 7 : Juliette Mouraret – +33 1 53 70 74 70

Image 7 : Sergio de la Calle – +33 1 53 70 65 35

[press@tikehaucapital.com](mailto:press@tikehaucapital.com)



## CONTACTS ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS :

Louis Igonet – +33 1 40 06 11 11

Théodora Xu – +33 1 40 06 18 56

[shareholders@tikehaucapital.com](mailto:shareholders@tikehaucapital.com)



## DISCLAIMER :

*Ce document ne constitue pas une offre de vente de titres ni des services de conseil en investissement. Ce document contient uniquement des informations générales et n'est pas destiné à représenter des conseils en investissement généraux ou spécifiques. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs et les objectifs ne sont pas garantis.*

*Certaines déclarations et données prévisionnelles sont basées sur les prévisions actuelles, les conditions actuelles de marché et la situation économique actuelle, les estimations, projections, et les opinions de Tikehau Capital et/ou de ses sociétés affiliées. En raison de divers risques et incertitudes, les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux reflétés ou envisagés*

*dans ces déclarations prospectives ou dans n'importe laquelle des études de cas ou prévisions. Toutes les références aux activités de conseil de Tikehau Capital aux États-Unis ou à l'égard de ressortissants américains concernent Tikehau Capital North America.*

*Ce communiqué de presse est diffusé pour information seulement et il ne constitue ni une offre de vente ou de souscription de titres financiers ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres financiers dans une quelconque juridiction que ce soit. Les titres mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas offerts dans le cadre d'une offre au public et aucun document relatif à cette opération ne sera distribué au public dans quelque juridiction que ce soit.*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction. Les titres ne peuvent être ni offerts, ni cédés aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément à l'U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (le "US Securities Act"). Tikehau Capital n'a pas l'intention d'enregistrer ces titres aux États-Unis ni de lancer une offre au public de ces titres aux États-Unis.*

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le "Règlement Prospectus UE").*

*Aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise pour mettre les Obligations à la disposition de tout investisseur de détail dans l'espace économique européen ("EEE"). Pour les besoins de cette disposition :*

*a) Un "investisseur de détail" désigne une personne correspondant à l'une (ou plusieurs) des hypothèses suivantes : (i) un client de détail tel que défini au point (11) de l'article 4(1) de la Directive 2021/65/UE telle que modifiée ("MiFID II UE") ; ou (ii) un client au sens de la directive 2016/97/UE telle que modifiée, lorsque ce client n'est pas qualifié de client professionnel tel que défini au point (10) de l'article 4(1) de MiFID II UE.*

b) L'expression "offre " inclue la communication sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les Obligations à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider ou non d'acheter ou de souscrire ces Obligations.

Par conséquent, aucun document d'information clé exigé par le règlement (UE) n°1286/2014, tel que modifié (le "**Règlement PRIIPs UE**") pour offrir ou vendre les Obligations ou les mettre à disposition des investisseurs de détail dans l'EEE ne sera préparé, et en conséquence offrir ou vendre les Obligations ou les mettre à disposition de tout investisseur de détail situé dans l'EEE pourrait être interdit conformément au Règlement PRIIPs UE.

Aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise pour mettre les Obligations à la disposition de tout investisseur de détail au Royaume-Uni. Pour les besoins de cette disposition :

a) Un "investisseur de détail" désigne une personne correspondant à l'une (ou plusieurs) des hypothèses suivantes :

(i) un client de détail tel que défini au point au point (8) de l'article 2 du règlement (UE) n°2017/565 telle que transposée en droit interne au Royaume-Uni conformément au European Union (Withdrawal) Act 2018 ("EUWA") ; ou

(ii) un client au sens du Financial Services and Markets Act 2000 ("FSMA") ou au sens de toute réglementation adoptée au titre de FSMA ayant pour objet la mise en œuvre de la Directive (UE) 2016/97, lorsque ce client n'est pas qualifié de client professionnel tel que défini au point (8) de l'article 2(1) du règlement (UE) n°600/2014 tel que transposé en droit interne au Royaume-Uni par le EUWA.

b) L'expression "offre " inclue la communication sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les Obligations à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider ou non d'acheter ou de souscrire ces Obligations.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres en France ni à l'étranger. Les Obligations ont été et seront offertes et placées uniquement auprès d'investisseurs qualifiés, tels que définis à l'article 2(e) du Règlement Prospectus UE et conformément à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué ne peut être diffusé auprès de personnes situées au Royaume-Uni que dans les circonstances où la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000 ne s'applique pas.

La souscription ou l'achat de titres de Tikehau Capital peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Tikehau Capital n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. La distribution du présent communiqué de presse dans certaines juridictions peut être limitée par la loi.